

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Conseil municipal du 10 mars 2014
Séance du 11 février 2014

12 Musée Gallé-Juillet - récolement des collections - procès verbaux

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, MME JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, M.BELMHAND, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON
M. GRIMBERT
M. LEMAIRE
Mme BARBETTE
M. MACHU
Mme LEFEVRE

Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à :	Mme CARLIER
Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Pouvoir à :	M. BELMHAND

Etaient absents :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. ABBA SIDICK, Mme PAMART, M. NACHITE, Mme RIFFAULT, M. VARLET, M. CHEURFA

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 33 |

■ Rapport de présentation :

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe expose :

Le musée Gallé-Juillet étant labellisé musée de France, ses collections doivent faire l'objet d'une inscription sur un inventaire, et un premier récolement doit être effectué avant le 12 juin 2014.

Une phase de récolement organisée de décembre 2013 à février 2014 a permis de récolement les collections acquises depuis 2002 par le musée Gallé-Juillet. Un procès verbal a été dressé pour chaque année concernée.

Il vous est demandé, pour répondre aux exigences de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de valider les procès verbaux de récolement des collections.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu le plan de récolement,
Vu les procès verbaux de récolement,
Vu l'avis de la commission Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 11 février 2014,
Considérant que les collections doivent faire l'objet d'une inscription sur inventaire,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de valider les procès verbaux de récolement des collections acquises depuis 2002 par le musée Gallé-Juillet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 14 MARS 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 14/03/2014

et publication ou notification le... 14/03/2014

CREIL, le... 14/03/2014

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

